

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thurso tenue le 11 octobre 2022.

Sont présents : Monsieur le Maire Benoît Lauzon ;

Les Conseillers : Philippe Boivin, Daniel Lafleur, Jason Carrière, Robin Pilon,  
Jean Denis, Mélanie Boyer ;

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Benoît Lauzon.

---

Résolution No : 2022-10-346

CONSIDÉRANT l'appel d'offres 2022TH-ML05 pour marquage lignes de rue 2023-2024-2025-2026;

CONSIDÉRANT qu'à l'heure fixée pour l'ouverture des soumissions, trois (3) soumissions étaient déposées, à savoir :

- Lignes Maska / 9254-8783 Québec Inc.	116 762.72 \$
- Entreprise T.R.A. (2011) Inc.	149 730.80 \$
- Pro-Ligne / 9709789 Canada Inc.	86 696.05 \$

CONSIDÉRANT que la soumission présentée par Pro-Ligne / 9709789 Canada Inc. est la plus basse et la plus avantageuse :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

APPUYÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

ET RÉSOLU :

QUE suite à l'appel d'offres 2022TH-ML05 pour marquage lignes de rue 2023-2024-2025-2026, le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la soumission présentée par Pro-Ligne / 9709789 Canada Inc. au montant de 86 696.05 \$ (taxes incluses). Cette soumission est conforme, la plus basse et la plus avantageuse.

QUE la présente résolution et le devis d'appel d'offres font office de contrat et lient les parties.

Adoptée à l'unanimité.

VILLE DE THURSO, le 12 octobre 2022.

(signé)

\_\_\_\_\_  
Benoît Lauzon  
Maire

(signé)

\_\_\_\_\_  
Jasmin Gibeau  
Greffier-trésorier et Directeur général

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 12 octobre 2022.

  
\_\_\_\_\_  
Jasmin Gibeau  
Greffier-trésorier et Directeur général